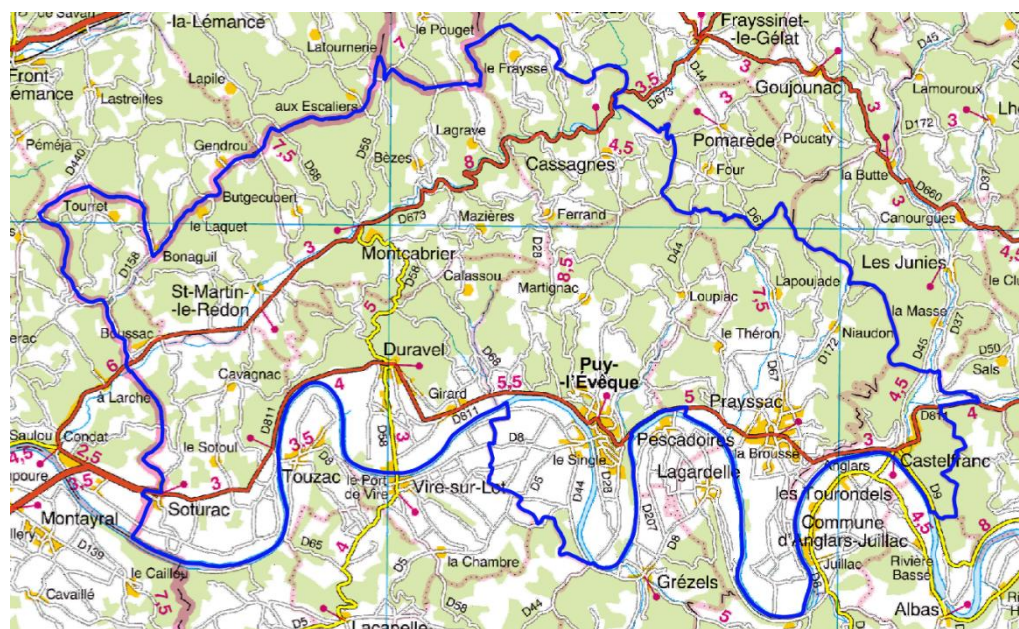


PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF SUD BOURIANE

Les forêts privées de votre commune sont concernées !

Soucieux de **mieux valoriser le potentiel de vos forêts**, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), la communauté de communes de la Vallée du Lot et du vignoble et le PETR Grand Quercy, en partenariat avec vos élus locaux, mettent en place **une action d'animation forestière** dénommée Plan de Développement de Massif (PDM) sur 8 communes du nord de la vallée du Lot (CASSAGNES, CASTELFRANC, DURAVEL, MONTCABRIER, PRAYSSAC, PUY-L'ÉVÊQUE, SAINT-MARTIN-LE-REDON, SOTURAC).

L'action va durer un peu plus de 2 ans (mai 2026 à juin 2028).



Les objectifs sont de :

- Relancer la dynamique de **gestion des forêts privées**, améliorer et valoriser leur potentiel,
- Participer à **l'économie locale** et régionale par la mobilisation de bois. Tout en veillant au respect de **l'environnement**, de la biodiversité et à la prise en compte des **enjeux sociaux** (chasse, paysage...).

Comment ? En proposant aux propriétaires forestiers privés qui le souhaitent un appui technique neutre et gratuit !

Cette animation forestière se déroulera en **3 étapes** :

- 1- Etablissement de la carte d'identité du massif** : inventaire forestier de l'ensemble des forêts du territoire qui permettra aux techniciens de mieux connaître la composition, l'état sanitaire et le potentiel de ces boisements.
- 2- Animation auprès des propriétaires forestiers** : réunions publiques au cours desquelles seront présentés les résultats de l'inventaire + **visites-diagnostics individuelles gratuites proposées aux propriétaires forestiers** qui le souhaitent, pour faire le point sur leurs forêts, leur état, leur potentiel, les interventions possibles... ; ou encore une **aide au regroupement de chantier**.
- 3- Mise en œuvre concrète des projets par les propriétaires** : coupes, plantations, travaux, documents de gestion durable... Les propriétaires pourront choisir de mettre en œuvre les prescriptions en réalisant le travail par leurs propres moyens ou en s'orientant vers les opérateurs économiques locaux de leur choix. Le technicien du CRPF se tient à disposition pour l'accompagnement et la coordination des opérations. Les propriétaires restent évidemment **entièrement libres de leurs décisions**.

La phase d'inventaire du massif forestier va avoir lieu de mai à août 2026.

Nous vous informons de la présence régulière sur les chemins publics et privés d'un véhicule Sandero Stepway blanc du CNPF immatriculé FB-911-SR

Arthur BOUEXIERE, technicien du CNPF Occitanie, établissement public, est amené à parcourir l'ensemble des forêts du secteur pour établir un diagnostic précis de leur situation.

* * * * *

Merci de lui réserver le meilleur accueil !

Contact : Arthur BOUEXIERE, 07 65 25 13 83, arthur.bouexiere@cnpf.fr